

REGLEMENT du TOURNOI LMB LES CEDRES - 2017

1. Le juge arbitre du tournoi sera Mr Yves DELORME assisté d'Audrey TOMAS VEILLER et Christophe LEDUC Ligue des Pays de la Loire
2. Le numéro d'autorisation du tournoi est : 16.PDLL.72/TI.F./009
3. La date limite des inscriptions est le 26 mai 2017 (date de réception de l'inscription et du règlement financier) et la date du tirage au sort est fixée au 02 juin 2017.
4. Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour les forfaits annoncés avant la date du tirage au sort. En cas de forfait après le tirage au sort, ils resteront acquis au comité d'organisation sauf sur présentation d'un justificatif (certificat médical, attestation d'employeur...). Les justificatifs doivent être remis au Juge Arbitre ou envoyés à la ligue des Pays de La Loire (101 rue Dupetit Thouars 49000 Angers) dans les délais prévus selon les règles de la FFBad. Sans justificatif, le licencié s'expose à 2 mois de suspension de toute compétition, six mois pour une récidive, selon la circulaire 3.4 du guide du badminton.
5. Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses de catégories séniors, vétérans, juniors, cadets et Minimes (Minimes seulement à partir du classement D9) licenciés FFBad en Simples Hommes, Simples Dames, Doubles Hommes, Doubles Dames et Doubles Mixtes. Les catégories seront divisées en tableaux R4/R5 R6/D7 D8/D9/P.
6. Les joueurs peuvent s'inscrire dans 1 ou 2 tableaux (possibilité de 2 tableaux de Doubles mais composition Simples et Mixtes n'est pas autorisée), dans la même catégorie sauf si classement différent.
7. Pour les inscriptions des paires de Doubles constituées de joueurs de clubs différents, l'inscription sera effective lors de la réception des 2 feuilles des clubs concernés avec le règlement joint. Dans le cas du retrait d'au moins un des deux joueurs, l'équipe sera sortie de la liste des inscrits. Le remplacement d'un des deux joueurs sera donc pris en compte à partir du moment où l'inscription de la nouvelle paire sera complète. Toute modification d'inscription devra être communiquée par écrit (courrier postal) dans un souci de traçabilité.
8. Si la feuille d'inscription est mal remplie ou illisible, le comité d'organisation pourra la considérer comme nulle. Aucune réclamation ne sera acceptée.
9. Le comité d'organisation ayant un nombre de places limitées par tableau, nous donnerons donc priorité aux premiers engagements reçus et réglés correctement remplis (et ceci par tableau). Nous serons peut-être amenés à ne prendre qu'un seul tableau pour ce joueur si l'autre tableau concerné est déjà complet.
10. Les inscriptions se font via l'application Badnet ou par courrier postal. Dans les deux cas, la prise en compte de l'inscription ne sera effective qu'à partir de la réception du règlement à l'ordre de « LE MANS BADMINTON » ou « LMB » (pas de prise d'inscription par téléphone) à l'adresse suivante, Stéphane COSMO, 23 rue de Sinault 72000 LE MANS
11. L'attribution des tableaux et le tirage au sort se fera suivant le classement fédéral en date du 30 mai 2017. Les têtes de séries seront déterminées à partir du CPPH aussi en date du 30 mai 2017.
12. Le comité d'organisation limite le nombre d'inscrits par tableau. Les joueurs seront retenus dans l'ordre d'arrivée des inscriptions avec règlement et/ou de manière à équilibrer les tableaux.
13. Les inscriptions se feront en priorité dans les tableaux de la catégorie correspondant au classement du joueur/joueuse à la date du tirage au sort. Le comité d'organisation, avec l'accord du juge arbitre, se réserve le droit de compléter, regrouper ou modifier les tableaux en cas de nécessité.
14. Vous recevrez la feuille de convocation le lundi 05 juin 2017 obligatoirement par E.mail (si vous ne recevez pas cette convocation, appelez l'organisation)
15. Le contrôle des licences se fera par POONA et le joueur devra être licencié à la date limite d'inscription.
16. Tout joueur non présent sur le terrain 5 mn après l'appel de son match sera déclaré forfait.
17. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires à son match.
18. Le volant officiel pour tous les joueurs sera le RSL N°3.
19. Le tournoi se déroulera en match de 21 points et au meilleur des 3 sets (2 sets gagnants).
20. Les matchs seront auto arbitrés et seront arbitrés pour les finales si volontaires.
21. Les joueurs disposeront de 3 mn d'échauffement à partir du moment où leur match aura été appelé.
22. Le temps de repos entre 2 matchs est de 20 mn. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.
23. Tout volant touchant une structure du gymnase (liée au plafond) sera compté comme faute dans l'échange et let pour le premier service.
24. Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à jouer ainsi que leur coach respectif.
25. Les matchs pourront être appelés avec une avance maximum de 60 mn sur l'horaire prévu.
26. Une tenue de badminton (jupe et short en particulier) conforme aux circulaires FFBad sera exigée.
27. Tout joueur désirant s'absenter de la salle où il joue doit en avvertir la table de marque sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.
28. Les joueurs seront convoqués 45 mn avant le début de leur 1^{er} match.
29. En cas d'absence à l'heure de convocation, ils seront considérés comme forfait.
30. Tout participant devra pointer à la table de marque dès son arrivée et ce chaque jour ou lieu de compétition

31. Tous les tableaux seront constitués de poules de 3 ou 4 avec deux sortants.
32. Seul un représentant du club est autorisé à poser une réclamation auprès du Juge-Arbitre.
33. Les tableaux simples et doubles mixtes débiteront le samedi et se joueront jusqu'aux finales et les tableaux de doubles commenceront le dimanche.
34. Les récompenses seront remises en fin de chaque journée pour tous les tableaux. Les vainqueurs et finalistes sont donc tenus de rester dans la salle jusqu'à la remise des prix. Pour éviter une attente trop prolongée, l'organisation s'efforcera de proposer une remise de récompenses intermédiaire dans la mesure des possibilités qu'offrira l'échéancier.
35. Le licencié qui reçoit un carton (rouge ou noir), se voit remettre par le Juge-Arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral (voir circulaire 3.3 guide du badminton)
36. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.
37. Tout joueur en arrêt de travail ou de maladie ne pourra pas participer au tournoi pendant la durée de son arrêt sans l'accord écrit (avec les dates et le nom du tournoi dessus) d'un médecin. Tout joueur en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments ou le port d'une tenue particulière devra l'indiquer au Juge Arbitre avant son premier match du tournoi.
38. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol durant la compétition
39. Le comité d'organisation a le droit d'effectuer des photos et des vidéos pendant la durée de la compétition et de diffuser celles-ci.
40. Tout joueur inscrit au tournoi a pris connaissance du présent règlement et l'accepte dans sa totalité. Celui-ci sera affiché dans le gymnase.

Le comité d'organisation du tournoi